

Salaires 2021

Ne partez pas en vacances sans avoir donné votre consentement, dans monKiosque, pour les comités salaires d'octobre !

Pour la 7^{ème} année consécutive, la direction de FTV poursuit sa politique de gel des augmentations générales. En dehors d'une ascension dans la hiérarchie et de l'ancienneté, point de salut. Tout repose sur les mesures individuelles à la main des N+1.

En 2021, une enveloppe de 3,7 millions d'euros est consacrée aux augmentations individuelles dites « au choix ». Elles devaient bénéficier à un salarié sur trois. Normalement, chacun devait voir son tour arriver tous les 3 ans, sauf que pour certains, c'est 4 ou 5 ans.

Rôle des comités salaires

Les comités salaires s'efforcent de remettre un peu d'équité dans un système salarial injuste et arbitraire : 15 % des salariés sont en situation de disparité, avec des écarts qui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros sur l'année.

- ▶ 1^{ère} étape, monKiosque. Sans votre autorisation les comités salaires ne seront pas autorisés à évoquer votre situation salariale.
 - Marche à suivre ➔ [ICI](#). Attention, il y a 3 validations successives à donner.
 - Nouveauté cette année, les cadres aussi sont concernés par les comités salaires.
 - Même si vous vous estimez bien payés, soyez solidaires, pensez aux autres. Plus les comités auront d'informations, plus ils pourront faire remonter les salaires les plus bas.
- ▶ 2^{ème} étape, les comités locaux des salaires qui auront lieu vers le mois d'octobre.
 - Ils examineront, en priorité, le cas de ceux qui n'ont pas eu d'augmentation depuis plus de 3 ans, ainsi que les cas de disparités.
 - N'hésitez pas à contacter vos représentants du personnel et délégués syndicaux.

La question salaire doit être posée au cours des entretiens individuels, puisque c'est votre N+1 qui décide de vous donner une mesure, ou pas.

Perte de pouvoir d'achat

Le pourcentage de l'augmentation aussi importe. Il est au minimum de 2% du salaire de base. Avec une inflation à 1,8 %, que représentent 2% ou 3% d'augmentation, obtenus après 3 ans d'attente ?

Pour 2021, l'évolution globale des rémunérations à FTV est estimée à 1,75%. Une perte de pouvoir d'achat assurée !

La CGT revendique des mesures générales d'augmentation des salaires, avant toute mesure au choix, afin d'assurer a minima le maintien du pouvoir d'achat des salariés.

Paris, le 30 juin 2021

france•tv

Monkiosque

Formulaire dématérialisé

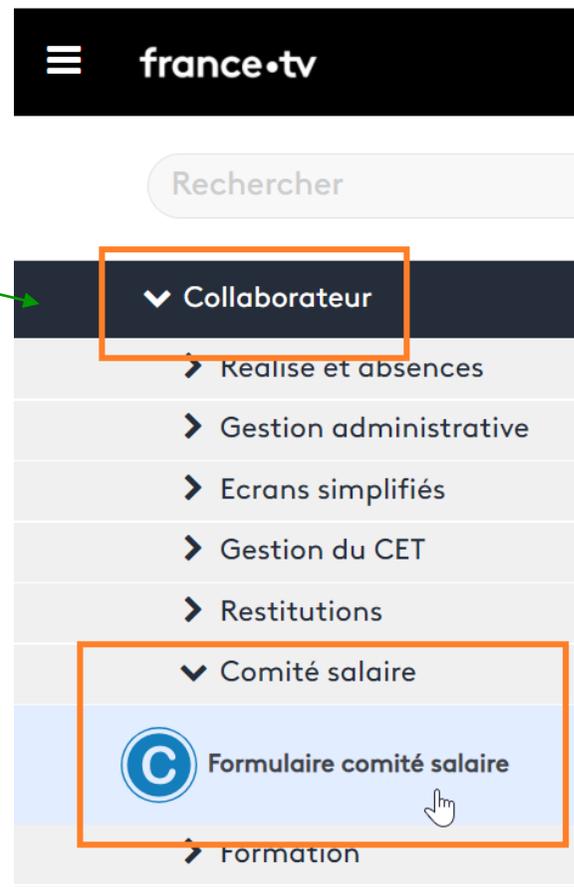
Comité Suivi des salaires

Monkiosque/ Données personnelles



1.

Dans Monkiosque, cliquez sur « Menu des démarches ».



2.

Dans l'accès collaborateur, cliquez sur « Comité de salaire » puis « Formulaire comité de salaire ».

Monkiosque / Autorisation Comité de suivi des salaires

 **Mes données personnelles**
Consultez vos renseignements personnels. Pour toute demande de modification, contactez votre responsable ressources humaines.

Domicile					
Adresse	19 Rue DU GENERAL APPERT				
Bureau distributeur	PARIS				
Pays	France	Département	Paris	Commune	PARIS
Code postal	75116				

Domicile					
Adresse	19 Rue DU GENERAL APPERT				
Bureau distributeur	PARIS				
Pays	France	Département	Paris	Commune	PARIS
Code postal	75116				

N° à composer	Type de ligne	Lieu
0645988175	Téléphone	Bureau

Situation de famille	
Marié	

Adresse électronique	Lieu
	Bureau

Autorisation Comité Suivi des salaires	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
---	--

2.
En bas de l'écran, dans le volet « **Autorisation Comité de suivi des salaires** », cliquez sur « oui » afin d'afficher l'autorisation

Monkiosque / Autorisation Comité de suivi des salaires

Saisie et validation du formulaire

NOM: PRENOM: MATRICULE: 00806207

Dans le cadre de l'attribution des mesures individuelles, j'autorise la direction de l'entreprise à communiquer aux membres du comité de suivi des salaires de mon établissement les éléments d'information individuelle ci-après.

PTA:

mon groupe, mon niveau de classification et mon niveau de placement,
le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté,
la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Journaliste:

le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté, avec mention, le cas échéant, du palier sur lequel je suis positionné(e).

s'il y a lieu, l'intégration de primes à mon salaire de base:

montant prime € nature de la prime

montant prime € nature de la prime

montant prime € nature de la prime

la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Je fais cette demande en vue :

- D'un examen de ma situation personnelle salariale car je me considère en disparité
- D'un examen de ma situation personnelle salariale car je n'ai pas eu de mesure depuis 3 ans ou plus

Vous avez la possibilité d'exercer un droit de rétraction de votre autorisation en envoyant un mail à l'adresse suivante : mesures.individuelles@francetv.fr

Votre consentement sera renouvelé automatiquement chaque année, si vous souhaitez interrompre cette autorisation merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : mesures.individuelles@francetv.fr

La collecte de ces informations n'entraîne aucun profilage, les données ne peuvent pas être exploitées pour d'autres fins que l'examen individuel de la situation du/de la salarié(e), et elles ne feront pas l'objet d'un transfert hors UE.

Validation

Collaborateur/trice

Nom, Prénom :
Validé le :
Par :


La validation vaut accord

Souhaitez-vous valider le formulaire de consentement pour envoi de vos données salariales à votre comité de suivi?

3.

Votre nom/prénom/ matricule s'affiche automatiquement.

Les champs à renseigner sont :

➤ Le bouton **PTA** ou **Journaliste**

➤ Pour les journalistes, s'il y a lieu, le rappel de l'intégration antérieure de primes à votre salaire de base

➤ A quel titre la demande est elle faite ?

4.

Cliquez sur le bouton « **Validation** » pour accepter l'autorisation de transmission des éléments d'information individuelle

5.

Cliquez sur « **Oui** » pour valider votre accord

Monkiosque / Autorisation Comité de suivi des salaires

NOM: PRENOM: MATRICULE: 00906207

Dans le cadre de l'attribution des mesures individuelles, j'autorise la direction de l'entreprise à communiquer aux membres du comité de suivi des salaires de mon établissement les éléments d'information individuelle ci-après.

PTA:

mon groupe, mon niveau de classification et mon niveau de placement,
le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté,
la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Journaliste:

le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté, avec mention, le cas échéant, du peller sur lequel je suis positionné(e),
s'il y a lieu, l'intégration de primes à mon salaire de base:

montant prime	<input type="text" value="300"/>	€	nature de la prime	<input type="text" value="prime exceptionnelle"/>
montant prime	<input type="text" value="0"/>	€	nature de la prime	<input type="text"/>
montant prime	<input type="text" value="0"/>	€	nature de la prime	<input type="text"/>

la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Je fais cette demande en vue :

D'un examen de ma situation personnelle salariale car je me considère en disparité

D'un examen de ma situation personnelle salariale car je n'ai pas eu de mesure depuis 3 ans ou plus

Vous avez la possibilité d'exercer un droit de rétraction de votre autorisation en envoyant un mail à l'adresse suivante : mesures.individuelles@francetv.fr

Votre consentement sera renouvelé automatiquement chaque année, si vous souhaitez interrompre cette autorisation merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : mesures.individuelles@francetv.fr

La collecte de ces informations n'entraîne aucun profilage, les données ne peuvent pas être exploitées pour d'autres fins que l'examen individuel de la situation d'au de la salarié(e), et elles ne feront pas l'objet d'un transfert hors UE.

Collaborateur/trice

Nom, Prénom :
Validé le :
Par :

6.
Après validation de l'autorisation le pavé « Mesures individuelles » se grise et il n'est plus possible de modifier l'autorisation.